

Proprietaire menace locataire suite EDF pas en règle

Par **Steph13so**, le **06/08/2014** à **02:17**

Bonsoir

J'expliques notre situation. Au mois de décembre nous avons emménager dans notre maisonnette, sur le bail était indiqué comme convenu un acompte sur charges pour EDF de 60e et un relèvé devait être effectué par le proprio tous les 2 mois environ. Au mois de juin première facture manuscrite nous devons rajouter plus de 600e! Avec les voisins nous contactons le proprietaire qui se déplace le jour mm pr nous montrer selon lui que tout est aux normes, il ouvre donc le local ou se trouve les sous compteurs mais sans explications nous devont payer la facture. Alertée par nos proches sur l'énormité de la dette , je contacte EDF qui me conseille de faire un courrier a mon proprietaire pour une installation réglementaire et de ne pas régler la facture sous prétexte que c'est hors la loi et que nous ne sommes redevables de rien. Le vendredi il reçoit la lettre, le dimanche il débarque chez nous et menace de "coups de 12", de nous péter les rotules, bref nous insulte et essaie de frapper mon conjoint qui ne le touche surtout pas. Sur ce nous sommes allés déposer une main courante a la police. Sa femme est venue le mardi suivant s'excuser et essayer de trouver un arrangement mais devait nous tenir informés de tout ça. Depuis plus rien. Nous avons payé au mois de juin le loyer sans les charges (820-60e) au mois de juillet nous n'avons rien réglé car nous voulions savoir quoi faire. Nous sommes le 4aout donc on doit régler 2 loyers ..ce soir le proprietaire est venu menacer notre voisin qui s'est ligué avec nous il est ensuite venu taper mais nous n'étions pas la. Il est revenu quand nous sommes rentrés et il a réitérer ses menaces mais mieux formalisées .. Il nous propose de partir ce que nous refusons et il nous laisse croire qu'il est capable du pire car "personne ne le baise" bref je vous laisse imaginer ses paroles!! Il nous dit qu'il n'a pas peut de la prison qu'il est très connu de la police et qu'il est aussi connu des services psychiatriques et qu'il n'a rien a perdre car sa femme et des fils n'ont plus besoin de lui. Je pense devoir déposer plainte mais j'ai peur d'envenimer la situation il nous menace car d'après lui il ne nous laissera pas tranquilles et il travaille juste a côté de la maison nous sommes donc emmenés a le voir très régulièrement !! Que pouvons nous faire pour calmer la situation car nous avons un enfant de presque 3 ans et j'ai peur pour elle. Pour notre tranquillité les procédures ne sont pas forcément les bienvenues car il est j'en Uis sûre capable de tout. C'est un homme de 50ans qui apparemment a des problèmes psychiatriques et avec la loi. Il ne veut pas installer de compteur indivuels il prétexte que nous devons quitter le logement pour se faire. Je ne sais vers qui me tourner, peut être une association ou quin qui pourrait apaiser et trouver une solution pour le tenir éloigné. Nous ne souhaitons pas partir a cause des travaux effectués et nous sommes bien installés aussi. Merci pour votre aide !!!

Par **HOODIA**, le **06/08/2014** à **07:33**

Bonjour,

Je suis perplexe ,car la revente de l'électricité est interdite par edf ,et cependant vous parlez de sous compteurs?

Par janus2fr, le 06/08/2014 à 08:16

Bonjour,

Malheureusement, à vous lire, votre problème n'a pas de solution...

Vous êtes face à un bailleur "voyou", vous n'avez que 3 solutions :

- Vous laisser faire
- Faire valoir vos droits et aller au conflit
- Partir

Vous dites ne vouloir aucune de ces 3 solutions, mais comme ce sont les seules...